

Programme d'aide au développement de l'édition du livre canadien

Le gouvernement fédéral versera près de \$20 millions au cours des trois prochaines années pour établir un vaste Programme d'aide au développement de l'édition du livre canadien.

Un document préliminaire publié récemment donnait un résumé des objectifs, des critères d'admissibilité et des diverses mesures du Programme. Le Programme final et ses modalités d'application seront préparés à l'issue de discussions menées entre le gouvernement et l'industrie du livre, francophone et anglophone.

Appuyer le secteur de l'industrie sous contrôle canadien est la façon la plus judicieuse et la plus efficace d'établir une industrie canadienne vigoureuse, consciente de son rôle culturel, indépendante, et qui puisse ainsi mieux servir les écrivains canadiens et mieux sensibiliser les gens à l'identité canadienne. Aussi ce programme veut-il stimuler les éditeurs et les agences de distribution de livres sous contrôle canadien, les inciter à éditer des livres d'écrivains canadiens pour tous les secteurs du marché canadien du livre et à améliorer la commercialisation et la distribution.

Éléments du Programme

Les frais d'édition — Les éditeurs qui participeront au Programme pourront recevoir une somme proportionnelle à certaines catégories de frais fixes de pré-publication de livres d'auteurs canadiens. Les dépenses qui seront ainsi remboursables seront les frais de révision et de maquettes, et les frais de fabrication (graphisme, composition, épreuves, négatifs, plaques, clichés, et autres).

Subventions par tranches pour la publication de manuels canadiens et d'autres ouvrages didactiques — Ces subventions, semblables à celles du Conseil des arts pour les livres de littérature générale, ont pour but de permettre la publication de manuels canadiens originaux et d'ouvrages audio-visuels connexes pour lesquels une demande restreinte ne permet pas de faire un tirage commercial.

Analyses de gestion — Une aide financière sera accordée aux maisons d'édition admissibles qui voudront faire appel à des experts-conseils pour analyser le financement, l'administration et le fonctionnement de leur entreprise et pour recevoir ainsi des recommandations sur la façon d'améliorer leur gestion.

Améliorations administratives et fonctionnelles — Certaines des recommandations qui feront suite à l'analyse de l'activité d'une entreprise pourront impliquer des transformations profondes que l'entreprise ne pourrait effectuer sans aide financière. Dans ces cas-là, le Programme pourrait lui venir en aide.

Recherches relatives à des projets — Les responsables du Programme considéreront les demandes d'aide provenant d'un groupe de sociétés voulant entreprendre des recherches pour renforcer leurs sociétés respectives en consolidant certaines de leurs opérations.

La mise en oeuvre des projets — Les recherches relatives à des projets pourront, dans certains cas, nécessiter, pour y donner suite, une mise de fonds considérable. Là où le projet subventionné semble pouvoir déboucher sur une entreprise raisonnable, les responsables du Programme considéreront les demandes d'aide pour rembourser une partie des frais de la mise en marche de ces projets.

Aide à l'exportation — L'industrie est subventionnée, depuis 1972, pour stimuler la vente de livres d'auteurs canadiens sur les marchés étrangers, par l'Association pour l'exportation des livres canadiens qui sera désormais incorporée au Programme d'aide au développement de l'édition du livre.

Commercialisation à l'étranger — Le programme prévoit des fonds qui permettront de monter des kiosques nationaux aux grandes expositions internationales de livres.

Perfectionnement professionnel — Une aide financière sera accordée aux principales associations professionnelles du livre pour mettre sur pied et mettre en oeuvre un nombre plus considérable de programmes de perfectionnement professionnel. En outre, le programme va rembourser une partie des frais de participation aux éditeurs qui se trouvent à l'extérieur des centres où se tiennent les cours.

Recherche et documentation — Le but de cette activité sera de fournir des renseignements sûrs et abondants et de faire une analyse détaillée des aspects de l'industrie à l'égard desquels la recherche et la documentation n'est pas suffisante et là où il est nécessaire d'avoir des données supplémentaires pour bien résoudre certains problèmes auxquels l'industrie fait face.

L'industrie des périodiques

L'incidence du *Bill C-58* sur l'industrie canadienne des périodiques a fait l'objet d'un rapport rendu public en mars, dans lequel les auteurs font état aussi bien des avantages matériels que des avantages psychologiques que le *Bill C-58* a apportés à l'industrie des périodiques.

Avant l'adoption de la loi, deux revues américaines, le *Time* et le *Reader's Digest*, s'accaparaient plus de la moitié du total des recettes publicitaires nationales perçues par 13 magazines membres de l'Association canadienne des magazines. L'année qui a suivi l'adoption de la loi, les recettes publicitaires brutes du *Time* sont passées de \$10,25 millions à \$3,5 millions. À l'inverse, le *Saturday Night*, qui jusque-là luttait pour sa survie, a doublé ses recettes publicitaires en 1976-1977, tout comme le *Toronto Life* et *Quest*.

Toujours selon le rapport, non seulement *Maclean* est devenu l'hebdomadaire national, mais ses recettes publicitaires sont passées de \$5,5 millions en 1975 à \$12 millions en 1978.

D'après les statistiques données dans le rapport, 36 des 42 magazines canadiens ont augmenté leur tirage de 1975 à 1977.

Jeux de cartes et papier-monnaie

En 1670, la France fit frapper des pièces d'argent et de cuivre qui devaient être utilisées au Canada seulement. Malheureusement les pièces disparurent rapidement et, en 1685, la Nouvelle-France n'en reçut aucune.

L'intendant du Canada d'alors, Jacques de Meulles, se trouva sans argent pour payer les soldats qui relevaient de sa responsabilité. Cherchant désespérément une solution, il eut l'idée d'émettre du papier-monnaie que l'on pourrait échanger contre des pièces, lorsque celles-ci arriveraient.

Or, les jeux de cartes étaient très populaires au Québec, particulièrement parmi les soldats. De Meulles fit ramasser toutes les cartes et les coupa en quatre. Il leur donna des valeurs différentes et marqua le mot "Bon" dessus. Chaque billet portait de plus sa signature et son sceau.

Ce système eut tant de succès qu'il fut utilisé à nouveau plusieurs fois et qu'en 1749 le roi Louis XV permit d'en augmenter le nombre.